



**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ**

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2008-1385 du 19 décembre 2008 portant création du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B et le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- VU** le décret 2005-1152 du 29 septembre 2010 portant inscription du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en annexe des décrets 2009-1388 et 2010-302 mentionnés ci-dessus ;
- VU** les lignes directrices de gestion ministérielles du 5 novembre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** l'avis émis par le collège d'experts compétent à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur réuni le 5 juillet 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure dont les noms suivent sont inscrits, aux choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 :

RANG	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	MILLERAND	MYRIAM	LPO BOUTET DE MONVEL LUNEVILLE
2	CHILLA	JEAN-MARC	CLG LE CASTEL LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD
3	L HOTE	EMMANUELLE	CLG FIXARY LIFFOL LE GRAND
4	ANDRE	PASCALE	CLG JACQUES PREVERT BAR-LE-DUC
5	HENRY	PHILIPPE	LGT LOUIS VINCENT METZ
6	GALABERT	JEAN-FRANCOIS	LGT JEAN MOULIN FORBACH
7	AUBRY	VERONIQUE	DSDEN DE LA MOSELLE METZ
8	GUGOLE	GIOVANNA	UNIVERSITE DE LORRAINE

**Article 2 :** madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 6 juillet 2023

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN